

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle

Session 2021

Épreuve orale d'admission n°2 : cas pratique

SPÉCIALITÉ MUSIQUE

21-MC-ICCEAAC -ORAL-MU-P

SUJET 1

Une épreuve orale technique, commune aux deux concours, déclinée selon les spécialités.

Cette épreuve doit permettre au candidat de répondre à une question technique, tirée au sort, relative à la spécialité choisie lors de l'inscription, nécessitant la formulation d'un avis, la définition de modalités de mise en œuvre et la présentation au jury, de manière argumentée, d'une stratégie proposée au supérieur hiérarchique, et ce dans une démarche d'aide à la décision prenant en compte les éléments de contexte territoriaux.

La question technique pourra être accompagnée d'un dossier de 4 pages maximum.

Durée de la préparation : 30 minutes.

Durée de l'entretien : 30 minutes, dont :

- 15 minutes au plus de présentation par le candidat,
- 15 minutes au moins d'échanges avec le jury.

Note éliminatoire < 5/20

Coefficient 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Épreuve orale d'admission n°2 : cas pratique

SPÉCIALITÉ MUSIQUE

SUJET 1

Suite à la crise du Covid-19, quelques directeurs de lieux labellisés « musique » (orchestre et opéra national notamment) perçoivent qu'ils seront en difficulté en 2022 malgré les aides reçues en 2020 et en 2021 : ils affirment qu'avec la réouverture de leur lieu, le remplissage demeure très faible, et que si cette stagnation persiste en 2022, ils auront certainement des difficultés à dégager la « marge artistique » nécessaire pour que la quantité voire la qualité des spectacles soit maintenue, ceci s'ajoutant à la menace toujours plus précise d'une réduction budgétaire de la part des collectivités territoriales.

Ces dernières restent très réservées mais auraient passé le message par l'intermédiaire de leurs services pour préparer les structures à ces réductions qui resteraient malgré tout limitées.

Afin de préparer votre DRAC à sa rencontre avec le président de Région X, vous lui fournissez votre analyse de la situation et les points sur lesquels il vous semblerait intéressant de travailler concrètement, pour évaluer avec la région les inquiétudes et les marges d'action des directeurs de lieux labellisés.